



CCCPS / 2023 / DE068  
1.3 Conventions de mandat

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

**Adhésion à l'association Sylv'ACCTES**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Dans le cadre de la stratégie forestière portée par la CCVD et par la CCCPS, divers enjeux ont été identifiés ainsi que des actions permettant d'y répondre. L'un de ces enjeux concerne la difficulté à gérer et mobiliser durablement la ressource en bois du territoire. En effet, la faible rentabilité des bois ainsi que le morcellement forestier contraignent la possibilité de pratiquer une sylviculture durable, avec des pratiques de coupe en éclaircie.

Pour répondre à cette problématique d'ordre environnemental et économique, une solution a été identifiée dans le plan d'actions de la stratégie forestière : adhérer à l'association Sylv'ACCTES et se lancer dans une démarche de Projet Sylvicole Territorial (PST). Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général permettant de lever des fonds pour réaliser diverses opérations sylvicoles. Les fonds levés par le biais de cette association pourront bénéficier à des propriétaires privés comme publics.

Un PST consiste en l'identification de deux à quatre itinéraires sylvicoles sur le territoire concerné, après identification des enjeux en concertation avec une instance locale composée d'élus, de techniciens et d'usagers.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Un itinéraire sylvicole correspond à une méthode de travail vouée à répondre à un objectif précis. Les itinéraires élaborés, en collaboration avec des gestionnaires forestiers travaillant déjà sur le territoire, seront soumis à l'analyse d'un comité scientifique qui étudiera la compatibilité entre ces itinéraires et la préservation de la biodiversité ainsi que le stockage carbone. De ce fait, les opérations qui seront financées dans le cadre du PST ne seront que des opérations qui s'inscrivent dans une pratique durable de la sylviculture.

Le PST est mis en place pour une durée de trois ans sur le territoire souhaité, en l'occurrence, celui de la CCVD et de la CCCPS, c'est-à-dire l'emprise de la Stratégie Forestière. Le PST peut être ensuite renouvelé si le territoire en exprime le souhait.

A l'échelle de la CCVD et de la CCCPS, l'adhésion s'élève à 4 000 € pour une durée de trois ans. Chaque intercommunalité paie sa part auprès de l'association, soit 2 000 € par intercommunalité (équilibre population/part d'espaces forestiers).

## **II. Objet de la délibération**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à l'association Sylv'ACCTES et de se lancer dans une démarche de Projet Sylvicole Territorial (PST) sur le territoire. L'adhésion s'élève à 2 000 € pour 3 ans pour la CCCPS. Il convient également de désigner un référent afin de représenter la CCCPS à cette association.

## **III. Visas**

CONSIDERANT le projet de territoire, notamment les objectifs stratégiques « Développer les filières locales de l'économie circulaire et les productions éco-responsables » et « Préserver et promouvoir la biodiversité de notre territoire » ;

CONSIDERANT le Plan de Transition Ecologique (PTE) approuvé le 22 septembre 2022 par le Conseil Communautaire ;

CONSIDERANT la stratégie forestière approuvée le 22 septembre 2022 par le Conseil Communautaire ;

VU l'avis favorable du Copil « Stratégie forestière » et de l'Exécutif du 1<sup>er</sup> décembre 2022 d'adhérer au dispositif Sylv'ACCTES ;

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'adhérer à l'Association Sylv'ACCTES pour une durée de trois ans et un montant total de 2 000 €,
- 2) de dire que les crédits sont inscrits au budget 2023,
- 3) de désigner Mme Agnès FOUILLEUX en tant que référent pour représenter la CCCPS au sein de l'Association Sylv'ACCTES,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- 4) d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**V. Résultat du vote**

- a. Adhésion à l'Association Sylv'ACCTES pour une durée de trois ans et un montant total de 2 000 €**

Délibération adoptée à la majorité.

Votants POUR : 31 voix.

Votants CONTRE : 3 voix, Marcel BONNARD, Stéphanie KARCHER et Franck MONGE.

S'abstenant : 1 voix, Audrey CORNEILLE.

- b. Désignation de Mme Agnès FOUILLEUX en tant que référent pour représenter la CCCPS au sein de l'Association Sylv'ACCTES**

Délibération adoptée à la majorité.

Votants POUR : 34 voix.

Votants CONTRE : 1 voix, Franck MONGE.

S'abstenant : 0 voix.

**VI. Annexe**

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE  
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

